

Audience de la conférence auprès de la Dgesco Mercredi 11 février 2015

Suite au communiqué rédigé par la conférence sur le projet de socle commun, une importante délégation¹ a été reçue le 11 février dernier par la Dgesco². En effet, Mme Najat Vallaud-Belkacem, a fait savoir qu'en raison des contraintes de son agenda, elle ne pouvait recevoir la conférence et qu'elle avait demandé à la Dgesco de le faire³.

Après avoir remercié la Dgesco de nous accorder cette audience, nous rappelons les raisons qui ont motivé notre démarche. Le projet de socle commun rendu par le CSP le 8 juin dernier engage directement l'avenir des disciplines. Sans être hostile *a priori* à la notion de compétence, la conférence est profondément attachée à un enseignement disciplinaire, non par corporatisme ou par nostalgie, mais parce qu'elle considère (comme elle l'a rappelé dans son communiqué) qu'on ne peut former les élèves en faisant abstraction des objets, des méthodes, du vocabulaire, et des savoirs propres à chaque discipline. La conférence a lu attentivement le projet de socle commun, et avec d'autant plus d'intérêt qu'elle considère que la principale mission de l'école est de transmettre également à tous les élèves, qui sont les citoyens de demain, une culture commune. Mais cette lecture a suscité des interrogations : est-il réaliste de multiplier ainsi les compétences à acquérir ? En ne prenant pas la peine de préciser dans quel contexte précis ni par quels moyens elles pourront être acquises par les élèves, ne risque-t-on pas de les vider de toute substance ? Est-il légitime de confondre sous un même terme ce qui relève du savoir, de la pratique et du comportement ?

Nous demandons à la Dgesco de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quelle sera la place des connaissances disciplinaires dans le socle ? Les disciplines ont-elles vocation à se fondre dans celui-ci ? Seront-elles subordonnées à l'acquisition des compétences ? Auront-elles encore une autonomie ?
- Quel volume horaire sera accordé à chaque discipline ?
- Les compétences feront-elles l'objet d'une évaluation spécifique ? Si tel est le cas, comment l'évaluation des contenus disciplinaires s'articulera-t-elle avec l'évaluation des compétences ? Quelle place et quelle importance seront accordées à chacune d'elles ? Y aura-t-il une évaluation terminale des compétences du socle à l'issue du collège ? Quelles seront les incidences de l'évaluation du nouveau socle sur les épreuves du brevet ?
- Le calendrier qui avait été annoncé et qui prévoyait l'entrée en vigueur du nouveau socle dès la rentrée 2016 est-il toujours d'actualité ?

A propos du calendrier :

La Dgesco répond que les décisions ne sont pas encore arrêtées. Le CSP délibère actuellement sur les ajustements à apporter au socle commun. Une version définitive sera transmise à la fin du mois de mars au CSE. La ministre de l'éducation nationale prendra position très prochainement sur la réforme du collège, et un dialogue devrait s'engager dès la mi-mars avec les syndicats et les associations sur cette question. La Dgesco ne peut donc se prononcer sur le volume horaire qui sera accordé aux disciplines. Elle précise que le ministère n'a aucunement l'intention de détruire, dans les

1 Membres de la délégation : Mikael Crolas (pour l'APV), Cécile Favreau-Savattier (pour l'APEG), Nicolas Franck (pour l'APPEP), Christine Guimonnet (pour l'APHG), François Martin (pour la CNARELA), Anne Moussier (pour l'APFLA-CPL), Marion Nardonnet (pour l'ANPBSE), Marie Perret (secrétaire générale de la conférence), Romain Vignest (pour l'APLettres).

2 Représentants de la Dgesco : Xavier Turion (chef du service de Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjoint au directeur général), Ghislaine Desbuissons (Mission de l'accompagnement et de la formation), Pierre Seban (Bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques).

3 Courrier d'Alexander Grimaud, chef de cabinet de Mme Vallaud-Belkacem, daté du 6 février 2015.

établissements, les équilibres disciplinaires.

A propos de la place des connaissances disciplinaires dans le socle :

Le CSP a tenu compte des résultats de la consultation et devrait proposer un texte plus court, plus lisible, présentant un meilleur équilibre entre connaissances et compétences. Nous remarquons que les élèves expriment le besoin d'y voir clair dans la complexité du monde et que les savoirs disciplinaires permettent de leur donner une armature conceptuelle. La Dgesco précise qu'il ne s'agit pas de sacrifier les connaissances aux compétences, mais bien de faire en sorte que les élèves acquièrent une culture grâce à laquelle ils pourront distinguer le vrai du faux. L'ancrage disciplinaire du socle est constamment réaffirmé. La Dgesco en donne pour preuve le fait que les enseignements complémentaires dispensés au collège (« modules⁴ » et projets) sont très fortement connectés aux disciplines. A ce propos, nous apprenons que l'accompagnement personnalisé devrait être étendu à d'autres disciplines que le français et les mathématiques.

Nous demandons à la Dgesco si, en déterminant les programmes à partir des compétences, on ne se condamne pas à envisager la connaissance du seul point de vue de son utilité. Le professeur ne devra-t-il pas prouver que son enseignement a un intérêt par rapport aux compétences ? De fait, c'est déjà ce qu'il est contraint de faire lorsqu'il remplit un formulaire pour mettre en place un projet. La Dgesco ne comprend pas cette analyse et la juge « maximaliste » : dire que les connaissances sont instrumentalisées est un faux procès.

Nous soulevons la question de la rédaction des futurs programmes : présenteront-ils uniquement les contenus que les élèves doivent acquérir ou bien seront-ils assortis, comme cela a pu être le cas dans le passé, de consignes pédagogiques, ce qui remettrait en question la liberté pédagogique des professeurs ? La Dgesco répond que les nouveaux programmes présenteront ce que les élèves doivent savoir, plutôt que ce que les professeurs doivent enseigner. Elle se dit très attentive à l'accompagnement pédagogique des professeurs et travaille à enrichir les ressources mises à leur disposition sur le site « eduscol ». Toute la question est de savoir comment accompagner les professeurs sans les contraindre : on ne peut laisser les professeurs dans l'indétermination, beaucoup, du reste, étant en attente de conseils. Le rôle des inspecteurs consiste d'abord à conseiller et à nourrir la réflexion des professeurs.

Nous faisons remarquer que nos collègues sont aussi en attente de contenus scientifiques : beaucoup souhaitent approfondir leurs connaissances ou consacrer une partie de leur temps à un travail de recherche. Comment la Dgesco envisage-t-elle le rapport entre le secondaire et le supérieur ? Nous apprenons qu'un colloque sur la formation continue des professeurs sera organisé en automne prochain.

A propos de l'évaluation des compétences :

La Dgesco souligne que la réforme du collège ne remet pas en cause le principe d'une évaluation par discipline. Le CSP a fait des propositions sur la réforme du diplôme national du brevet, propositions qui devraient être entérinées : dans sa nouvelle structure, le brevet articulera différentes composantes, des épreuves disciplinaires ponctuelles et un contrôle continu permettant d'évaluer les progrès des élèves dans l'acquisition des compétences.

Sur la mise en œuvre de la réforme du collège :

La réforme du collège se fera à moyens constants. Nous demandons ce que deviendront les disciplines optionnelles. La Dgesco répond que l'existence de ces options accentue les inégalités entre les établissements et renforce les effets de ségrégation. En tout état de cause, il devrait y avoir beaucoup moins d'options qu'actuellement. Nous attirons l'attention de la Dgesco sur l'avenir de l'enseignement des langues anciennes : plutôt que de considérer le latin ou le grec comme des

4 La Dgesco précise que le concept de « module » n'est, pour l'heure, pas encore arbitré : l'appellation est donc provisoire.

matières « élitistes », il faudrait, au contraire, faire en sorte que tous les élèves puissent bénéficier de ces enseignements. La Dgesco nous informe que le CSP réfléchit à la possibilité d'étendre l'enseignement du latin en l'associant à celui du français.

Nous évoquons le problème de la pérennisation des dispositifs mis en place localement. A cause des coupes claires dans les dotations horaires globales, mais aussi de la succession des équipes de direction, des élèves sont contraints d'abandonner des enseignements qu'ils avaient choisis. La Dgesco répond que ce point renvoie au problème de l'autonomie des établissements, principe qu'il n'est pas question de remettre en cause. Toutefois, avec la mise en place de la réforme des collèges, le cadrage national devrait être plus resserré. Les chefs d'établissements et les professeurs devraient aussi bénéficier d'un accompagnement plus important. 2015 sera une année préparatoire. Un plan national de formation sera publié à au mois de mai.

Nous remercions la Dgesco pour ces réponses et pour la cordialité de nos échanges.

Pour la conférence,

Sa secrétaire générale, Marie Perret.